

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 9;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 32.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne... 20c
Réclames... 30
Faits divers... 15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal, la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Septembre 1881.

L'ENTREVUE DE DANTZIG.

L'entrevue des deux empereurs est partout en Europe l'objet de la préoccupation générale.

A Rome, dit un correspondant de l'Union, on est généralement porté à attribuer à cette entrevue une haute importance politique, et ceux-là mêmes qui ne voulaient voir dès l'abord dans la visite du czar Alexandre à l'empereur Guillaume qu'un acte de pure courtoisie, reconnaissent aujourd'hui que la présence de M. de Bismark donne à l'entrevue des deux souverains le caractère politique qu'ils lui contestaient auparavant.

Tout en la considérant comme un gage de paix pour l'avenir, on a été très-éloigné en Italie de la voir avec satisfaction. On appréhende qu'il n'en résulte une entente entre les puissances du Nord qui enverrait à vau-l'eau les projets d'alliance avec l'Allemagne caressés par les libéraux italiens. Ces appréhensions sont si grandes que l'organe officieux, le Diritto, n'a pu s'empêcher de les manifester dans les lignes caractéristiques suivantes :

« Nous ne sommes pas en mesure — dit-il — de juger du but de cette entrevue ni des effets qu'elle pourra avoir. Toutefois il est bien probable qu'elle ait des conséquences pratiques qui pourraient nous autoriser dans ce cas à dire que la Russie a fait à temps ce que l'Italie n'a pas su ou voulu faire. Chacun comprendra facilement que d'autant moins utile et par conséquent moins recherchée sera l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche, que ces deux derniers Etats se sentiront plus apaisés à atteindre leur but tout seuls ou en compagnie d'autres Etats. »

A Vienne, ce qui paraît incontestable au milieu des opinions diverses qui se croisent

pour aboutir à un même point, c'est qu'il y a comme un événement très-grave dans l'entrevue de Dantzig.

Mais que s'est-il donc passé ? Personne n'en sait rien, et les officieux les mieux renseignés à Vienne, à Saint-Petersbourg et à Berlin n'en savent pas davantage. Il n'y a que des opinions personnelles plus ou moins vraisemblables; de sorte qu'on pourrait faire dix romans très-sensés sur une entrevue qui a duré quelques heures à peine, y compris la longue conversation du prince de Bismark avec M. de Giers, et celle du chancelier allemand avec son auguste souverain. Cette dernière surtout a été fort remarquée, parce qu'elle a précédé l'entrevue.

Un bruit mystérieux circulait bien avant l'entrevue de Dantzig, et nous voulons saisir cette occasion pour en dire ici quelques mots, parce qu'il circule de nouveau depuis quelques jours.

On sait que les empereurs d'Allemagne et de Russie sont menacés tout particulièrement par les sicaires impitoyables de la Révolution. On sait encore que la Révolution possède beaucoup de têtes ayant chacune un nom ou des noms presque tous français, mais qu'elle n'a qu'une seule pensée, au milieu d'appétits multiples, la destruction; ce qu'on pourrait traduire littéralement en langage populaire et grossier : « Ote-toi de là, que je m'y mette ! » Eh bien, on dit à Vienne, depuis l'entrevue de Dantzig, que les deux puissants monarques d'Allemagne et de Russie chercheraient à s'entendre sur une action commune mais énergique, contre la Révolution. Et il y a même des journaux libéraux très-sérieux qui en tremblent déjà de tous leurs membres, et qui « avouent » tissent les peuples de se tenir sur leur « garde. »

Je n'affirme rien, mais je raconte un bruit tout aussi vraisemblable que les diverses opinions sur l'entrevue de Dantzig. Ce qui est certain et même trois fois certain, c'est que la Révolution devient en Europe un péril général; ce qui n'est pas, moins certain, c'est qu'à tous les horizons de notre

continent, et en Angleterre aussi, les rois, mais surtout les empereurs d'Allemagne et de Russie, ne sont jamais sûrs de ne point trouver un sicaire sur leur chemin; ce qui est également certain, et tout le monde peut déjà le voir, c'est que la route de Canossa se remplit d'illustres voyageurs, envoyés en mission de paix par leur auguste souverain.

Il ne serait donc pas étonnant que les monarques les plus menacés par la Révolution eussent déjà ou fissent demain un pacte d'alliance contre cette mégère, qui enivre les peuples avec des mots et les pousse aux plus criminelles folies. Mais je le répète, je ne rapporte qu'un bruit circulant à Vienne, et qui remonte au premier ou au second attentat contre l'empereur d'Allemagne. On doit se rappeler que le prince de Bismark, sortant de la chambre de son auguste souverain blessé, prit dans l'antichambre son sabre en proférant une parole de menace contre la Révolution.

Quoi qu'il en soit, Dantzig peut être regardé avec certitude comme une étape impériale vers de très-graves événements. Ce n'est encore là qu'une opinion, j'en conviens; mais le bon sens public la partage, et il ne se trompe pas. Si j'exagère avec tous les esprits sérieux la haute portée de cette entrevue, c'est que la Révolution a fait aux peuples comme aux rois une situation qui n'est plus tenable; et il est tout naturel de penser que les rois veuillent en finir par une mutuelle protection.

Les mensonges.

Il faut, dès à présent, former le dossier de la mise en accusation des ministres et fonctionnaires responsables qui, dans un intérêt électoral, ont trompé le pays et trahi ses intérêts. Il suffit, pour cela, de rappeler les circulaires officielles des préfets opposant, conformément aux instructions ministérielles, démentis sur démentis aux nouvelles données par les journaux et les candidats anti-républicains.

La guerre.

Le préfet de la Charente disait :

« LA PAIX, le gouvernement de la République saura la sauvegarder. »

Le préfet des Landes :

« C'EST LA PAIX ET NON LA GUERRE QUI VOUS EST RÉSERVÉE. »

Le préfet de Maine-et-Loire :

« On dit que la guerre est imminente. C'EST FAUX ! — Le ministre de la guerre l'a déclaré à la tribune du Sénat, le 26 juillet. »

Le préfet de la Gironde :

« La guerre n'est plus à craindre. »

Or, nous avons LA GUERRE. Et le Temps avouait, l'autre jour, qu'il faudrait gagner « une nouvelle bataille d'Isly » pour mettre fin à l'insurrection !

Les envois de troupes.

Les préfets se disaient « autorisés à affirmer qu'après les élections, il n'y aurait aucune mobilisation ni générale ni partielle. »

Le préfet de la Gironde écrivait :

« Les régiments ne feront que leurs exercices annuels et les officiers leurs études habituelles sur le terrain. Voilà la vérité. Les nouvelles contraires sont de fausses nouvelles. »

Or, à la date du 5 septembre, CENT TRENTA-CINQ BATAILLONS avaient été envoyés en Afrique. Chaque jour de nouveaux envois de troupes ont lieu. Hier, c'étaient 3,000 hommes fournis par les 8^e, 33^e, 43^e, 73^e, 110^e et 127^e de ligne.

Notre corps expéditionnaire compte déjà 65,000 hommes d'infanterie, 15,000 cavaliers et 12 batteries d'artillerie, soit près de 100,000 hommes, l'effectif de plusieurs corps d'armée. Et la France reçoit une dépêche de Tunis où il est dit que « les troupes françaises ne sont pas en nombre suffisant. » C'est 120,000 hommes que M. Roustan aurait réclamés !

43

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

HAIÏRE LE TIANEC

PAR MME MANTHE LACHÈSE.

(Suite.)

Le moment paraissait propice. Le déjeuner était terminé depuis quelque temps. Les enfants jouaient dans l'appartement voisin. Le général venait de monter dans sa chambre pour lire les journaux. La jeune veuve se trouvait seule, près d'une vaste corbeille où, non seulement les vêtements de ses enfants, mais ceux de plusieurs pauvres attendaient le secours de ses mains laborieuses. En voyant entrer sa cousine :

— Ah ! s'écria-t-elle, qu tu es aimable de venir me tenir compagnie !

Miguelle poussa une chaise près de la croisée.

— Te voilà plongée dans de profondes réflexions ? dit-elle en montrant la corbeille. Je ne le troublerai pas, je respecterai tes problèmes.

— J'espère que, plutôt, tu m'aideras à les résoudre.

Et M^{lle} Le Huédeuc déplaça devant la jeune fille une petite robe qui semblait en effet défier bien des calculs.

— Tu as de la patience, reprit Miguelle.

— Et de l'ambition. Je veux tirer de cela une merveille.

— Oh ! de cette toute-puissance, je te crois bien capable.

En disant ces mots, M^{lle} de la Jouslière sortit de son sac les objets qu'elle y avait placés, posa le coin de mouchoir sur le vieux papier et, se tournant vers sa cousine :

— Passe-moi un crayon, s'il te plaît, dit-elle.

— Que fais-tu ? demanda M^{lle} Le Huédeuc surprise. Mais, vraiment... c'est le dessin de ma grand'mère ?

— Oui, c'est lui. Avec les boutons de roses, je vais composer un coin de mouchoir.

— Quelle idée ! reprit la jeune femme. Tu vas te donner beaucoup de peine pour obtenir un faible résultat. Dans les journaux que j'ai là, tu trouverais cent dessins pour un...

— Reproduits par tout le monde, tandis que le mien aura l'avantage de l'originalité.

— Il la recevra sans peine de son auteur, dit en riant M^{lle} Le Huédeuc.

— Eh bien ! tant mieux. Je n'aime pas les chemins battus, répondit Miguelle, riant aussi.

Elle posait, enlevait, posait encore la batiste sur le papier jauni.

— Prends-en bien soin, je t'en prie, dit M^{lle} Le Huédeuc dont le regard s'était attaché sur la chère relique.

— Sois tranquille.

Elle déplaça en entier le rouleau, puis, regardant ces branches élégamment enlacées :

— Vraiment, dit-elle, pour entreprendre un si long et si minutieux travail, ma grand'tante avait du courage.

— On en trouve facilement quand il s'agit de faire plaisir à ceux que l'on aime, répondit la jeune veuve.

— Mes grands parents ont dû être bien reconnaissants, poursuivit Miguelle. Le cadeau était beau.

— Et puis il fut si gracieusement offert ! Mon père m'a souvent raconté comment, lors de l'envoi, il était allé lui-même cueillir des roses qui, placées dans la caisse, devaient parfumer le petit vêtement. Ma grand'mère avait le secret de ces délicatesses qui, en elles-mêmes, sont bien peu de chose, mais répandent le charme et la distinction sur les mille détails de la vie.

— Des roses ! reprit Miguelle. Tu m'étonnes. Je croyais que ma tante était née en hiver.

— Tu te trompes. Mon père avait alors un congé. Il se trouvait ici, près de sa mère. C'était pendant l'été, au mois de juillet, je crois. C'est mon père qui ouvrit le billet où mon oncle Albrecht annonçait joyeusement l'arrivée de la fille si longtemps désirée. Ma grand'mère aurait bien voulu que la nouvelle née portât son nom : mais des

souvenirs particuliers à ses grands parents prévalurent et firent choisir celui de Zélie.

— Un nom de roman, dit Miguelle. J'aurais cent fois préféré celui d'Antoinette.

— Quelque temps après, revenant sur ce sujet :

— Vraiment, reprit-elle, ma grand'tante aurait bien pu faire broder cette robe au lieu de tant fatiguer ses yeux. Elle n'était déjà plus jeune.

— Il est vrai, dit tristement M^{lle} Le Huédeuc. Elle présuma trop de sa vue jusqu'alors bien conservée. Elle aurait dû chercher une autre manière de témoigner son empressement pour les grands parents. Quant à faire exécuter ce travail, elle n'avait pas à y songer. Le présent n'aurait pas eu le caractère affectueux qu'elle voulait lui donner, et puis...

— Et puis ?

— Il aurait alors atteint une valeur peut-être un peu au-delà du raisonnable.

— Ah ! oui, répondit Miguelle, mes grands parents avaient beau être des de la Jouslière, le luxe n'était pas fait pour eux.

— Je te demande pardon, répliqua vivement M^{lle} Le Huédeuc. Tu te méprenais sur ce que je veux dire. Ce n'est pas à eux, c'est à ma grand-mère que ma parole s'applique. Je le répète, et c'est vrai, elle n'aurait pu facilement faire exécuter, pour un prix élevé, un objet de pure élégance.

La classe 1876.

Le préfet de la Drôme disait :

- « On annonce que les militaires de la classe 1876 seront maintenus sous les drapeaux.
- « Les ennemis de la République, qui tiennent ces propos alarmants, vous trompent.
- « Le ministre m'autorise à leur opposer une dénégation énergique. »

Le préfet de la Charente :

- « M. le ministre de l'intérieur et des cultes m'autorise à démentir, de la manière la plus formelle et la plus énergique.
- « Les fausses nouvelles répandues dans le département.
- « A affirmer que la libération de la classe 1876 ne sera pas ajournée. »

Le préfet du Pas-de-Calais :

- « On fait circuler avec persistance le bruit du maintien de la classe 1876 sous les drapeaux.
- « Je suis autorisé par M. le ministre de l'intérieur à donner un démenti énergique et formel à ces insinuations mensongères. »

Or, non-seulement les hommes de la classe 1876, actuellement en Afrique, ne seront libérés qu'après la guerre (à quelle époque ?), mais nous apprenons qu'à Lille, à Arras et dans beaucoup d'autres villes, les soldats de la classe libérable ont été versés dans les bataillons destinés à l'Algérie !

La mortalité.

Le préfet de Maine-et-Loire disait :

- « On dit que la santé de nos troupes en Algérie et en Tunisie est déplorable.
- « C'EST FAUX ! L'état de nos troupes est très-satisfaisant. »

Le préfet de la Gironde :

- « La santé des soldats n'a rien qui puisse inquiéter. »

Or, l'état sanitaire de l'armée d'Afrique est si déplorable que les médecins militaires ne suffisent plus pour soigner les soldats en France, tout le personnel étant parti en Algérie. Le corps des officiers de santé militaire comprend 1,447 médecins. Le ministre a à sa disposition 1,679 médecins appartenant à l'armée de réserve et à l'armée territoriale. Total : 2,826 praticiens au service de l'armée. Et il faut avoir recours aux médecins civils âgés de plus de quarante ans ! Ce fait ne s'était pas produit depuis 1855, à l'époque du siège de Sébastopol !

Jamais aucun gouvernement ne s'est joué d'une nation avec cette impudence.

Le gouvernement a violé la Constitution en faisant la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambres ; il a trahi la patrie en envoyant là-bas mourir nos soldats pour un intérêt purement financier ; il a trompé le pays, il a menti. Le *Radical* disait, l'autre jour, que les ministres devaient être poursuivis pour « imposture, trahison et collusion. »

Voici ce que dit la *Correspondance Havas*, agence officieuse :

- « Le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour que les bataillons qui sont en Afrique et dont l'effectif est de 500 hommes, soient complétés à 600.
- « Chaque régiment ayant des détache-

— Pourtant, murmura la jeune fille, les femmes des banquiers sont riches, ordinairement.

— Excepté celles qui restent pauvres...

— Mon oncle fit de mauvaises affaires ? Oh ! Marie ! est-ce vrai ?

— Non, Dieu merci ! je ne dis pas cela. Comme tu interprètes les choses ! Mon grand-père laisse un nom sans tache et même un petit avoir. Mais, ce qui est certain, c'est que la fortune côtoya notre maison sans y pénétrer. La véritable source du bien-être relatif dont nous jouissons aujourd'hui, c'est l'ordre, cette semence bénie qui ne demande qu'à fructifier.

Les yeux de Miguelle plongèrent un moment dans le vide :

— Oui, reprit-elle d'un air distrait, ta grand-mère était une femme d'élite.

— Nous lui devons tout, répondit M^{lle} Le Huédeuc. En elle s'est réalisée une fois de plus la parole du Sage : « Heureuse ou malheureuse, c'est la femme qui fait la maison. »

Pendant quelque temps, le crayon de Miguelle passa et repassa sur l'étoffe. Tout à coup, relevant la tête :

— Je crois que tu as raison, dit M^{lle} de la Jous-selière. J'ai beau m'appliquer, je n'arrive à rien de bon.

— J'en étais sûre, répondit sa cousine. Comment veux-tu parvenir à trouver un écusson dans

ments en Afrique va envoyer, sous peu, 400 hommes et plus par bataillon pour combler les vides causés par les maladies et par les morts. »

L'ÉTAT SANITAIRE DES TROUPES.

Le 13^e dragons, en ce moment en Afrique, est tellement dépourvu d'hommes valides, qu'il a recours à l'infanterie pour le pansement de ses chevaux.

Le 11^e hussards, étant absolument hors d'état de tenir campagne, a dû être embarqué pour revenir en France.

ALGÉRIE ET TUNISIE.

Les nouvelles de Syrie nous montrent un danger pour notre colonie algérienne dans les dispositions du second fils d'Abd-el-Kader. Le vieil émir qui réside à Damas, bien renté par la France, condamne les intrigues qui se nouent dans son entourage ; on l'a même vu, le 14 juillet dernier, se présenter au consulat de France entouré de tous les Algériens présents à Damas, et protester hautement de son dévouement à notre pays qui lui verse 120,000 francs de pension. Mais un second fils a pris une attitude toute différente, sur laquelle un télégramme de Damas nous renseigne en ces termes :

« Celui-ci, le plus intelligent de tous ses frères, a de grands besoins et de violentes passions, et il est sans cesse en quête des moyens pour les satisfaire. Il ne supporte qu'avec impatience l'autorité paternelle. Aussi son père ne peut-il répondre de lui. Il a trente-cinq ans, il est donc dans toute la force de l'âge.

« Européen de mœurs, ce n'est pas le fanatisme qui le pousse, mais un goût aveugle et furieux pour les aventures.

« On se rappelle qu'en 1874, au moment de l'insurrection algérienne, il chercha à jouer un rôle à Tripoli et en Algérie. Sur les instances de l'émir, le gouvernement de la République consentit à oublier ses griefs contre Meheddine.

« Mais celui-ci ne devrait pas oublier qu'il est resté sujet français et que, malgré le titre honorifique de pacha dont il a été revêtu il y a deux ans, il pourrait très-bien, s'il nous donnait quelque grave sujet de plainte, être saisi en territoire ottoman sur un simple ordre d'arrestation de nos consuls. Il est bon de lui rappeler le danger auquel il s'expose en se conduisant aussi imprudemment qu'il le fait. »

Nous ne nous expliquons pas pourquoi, au lieu de sévir contre Meheddine, on l'avertit complaisamment de se mettre en garde. S'il est coupable, nous n'admettons pas les hésitations : la situation en Algérie est assez grave pour qu'on ferme résolument la porte à tout élément nouveau d'excitation.

On télégraphie de Tunis au *Temps* :

« Les nouvelles que nous donnent les indigènes sont que notre colonne de Zaghuan est menacée de tous côtés par les contingents de Hassen-Ben-Messaï. Il paraît

un dessin de cette forme ?

Miguelle enleva les fines aiguilles qui retenaient la batiste, dégagea le papier et, posant le tout sur la table de M^{lle} Le Huédeuc :

— J'y renonce, dit-elle. Tiens, si tu veux, serre ton dessin.

La jeune veuve prit à son tour le papier jauni, attacha sur lui un regard mélancolique et soupira :

— Aux bien-aimés disparus si promptement, que de choses qui ne sont rien survivent !

— Oui, dit Miguelle, mais que de choses aussi s'éteignent avec eux !

— C'est la loi, hélas ! Quoi que l'on essaie, devant tous la mort doit ouvrir un tombeau.

— Qui, devant quelques-uns, est peut-être un refuge, répondit dans son cœur la petite-nièce du baron Paulin.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Entendu au café :

Garçon, cette pièce de cinquante centimes que vous me rendez ne vaut rien.

— Pardon, monsieur, au contraire, elle vaut douze sous.

— Eh bien ! donnez-m'en tout de même une autre et gardez celle-là ; de cette façon, vous aurez deux sous de pourboire.

qu'un combat à eu lieu, bien que le résultat n'en soit pas encore connu.

« On regarde comme une faute l'évacuation de Mateur par nos troupes, car les indigènes en concluent que nous n'avons pas assez de troupes.

« Les musulmans veulent s'opposer à l'occupation de Tunis. »

On signale, d'autre part, ces nouvelles qui parviennent de Tripoli et qui ne paraissent pas sans rapport avec les événements de Tunis :

« La Turquie ne se lasse pas d'envoyer des troupes dans la Tripolitaine ; il y a deux jours, un transport ottoman, venant de Volo et de Salonique, a encore débarqué dans notre port un détachement d'artillerie fort de 300 hommes, avec trois batteries de campagne comprenant 18 canons et des munitions.

« On annonce, en outre, l'arrivée prochaine de cinq nouveaux bataillons d'infanterie ; tout cela fera bien des milliers d'hommes.

« Cependant les autorités turques affirment hautement que ces forces sont uniquement destinées à maintenir la tranquillité dans la Tripolitaine, et à empêcher les Arabes de la frontière de se joindre aux insurgés en Tunisie.

« Nous convenons volontiers que quelques faits viennent à l'appui de ces assertions rassurantes : ainsi un bataillon vient en effet d'être dirigé sur Zouara, où, ainsi que je vous l'ai annoncé, des troubles ont récemment éclaté ; en outre, le colonel commandant le camp de Zouara a reçu l'ordre d'arrêter tous les Arabes qui répandraient de fausses nouvelles.

« Il est à désirer que ces instructions un peu tardives soient rigoureusement exécutées de façon à faire comprendre aux maraudeurs et aux révoltés de la Tunisie qu'ils n'ont nullement à compter sur les forces turques de la Tripolitaine. Quoi qu'il en soit, la Porte agirait prudemment en veillant de très-près sur l'effet que produisent ces envois de troupes nombreuses et considérables. En dépit de ses propres résolutions, les musulmans fanatiques croiront facilement qu'elle leur prépare des secours quand le moment sera venu ; et ce seul espoir suffit pour entretenir dans des pays déjà bien troublés une agitation qui pourrait devenir fort dangereuse. »

D'après la dépêche ci-dessous, Bou-Amena, réfugié au Maroc, n'y trouverait pas, assure-t-on, l'appui qu'il est allé solliciter :

Oran, 14 septembre.

On parle d'une entente entre Si-Sliman, Bou-Amena et Sidi-Kaddour, mais ces nouvelles auraient besoin d'être confirmées.

Des émissaires rapportent que Bou-Amena rencontre de grandes résistances chez les tribus marocaines, qu'il comptait facilement entraîner.

Ces résistances ont pris un caractère aigu chez les Beni-Guil et chez les Barabires, qui auraient refusé de garder l'agitateur chez eux. A la suite de ces difficultés, un combat assez sérieux aurait eu lieu ; des pertes sensibles auraient été subies de part et d'autre. On ignore de quel côté est resté l'avantage ; mais, à l'issue du combat, Bou-Amena se serait retiré sur l'Oued-Guir.

Tunis, 14 septembre.

Un combat très-vif a eu lieu à Négren, entre les troupes du colonel Sabatier et 7,000 Arabes ; les rapports des indigènes annoncent que les Arabes auraient perdu 2,000 hommes. Nos pertes seraient peu considérables. Le bruit a couru que nous aurions perdu deux canons, ce qui n'est pas confirmé.

La ferme de Mustapha, près de Djedeïda, a été saccagée.

La Charente est arrivée à Bizerte et a posé le câble entre Bizerte et La Calle.

On annonce que la colonne Corréard est partie pour rejoindre les troupes du colonel Sabatier, vers Zaghuan.

Tunis, 14 septembre.

Des avis de Monastir, en date du 14, confirment que le débarquement de nos troupes à Sousse a produit un grand effet moral sur la population et sur les villages environnants.

Les habitants de Monastir demandent aussi l'occupation de leur ville par nos troupes.

On dit que les insurgés se concentrent à Djemel pour marcher de là à Sousse, dans des vues et affamer les habitants.

Sahd-el-Ghamel et sa bande ont tué ces jours derniers un Arabe de Sousse parce qu'il refusait de leur donner 25 piastres, dont il était porteur. Le cadavre de l'Arabe a été rapporté à Monastir criblé de balles. Cet assassinat a produit une profonde sensation.

Le lendemain, une trentaine d'individus ont été arrêtés et dévalisés.

Un caïd du Hass, nommé Absen-Bou-Messen, a envoyé des émissaires dans les villages du Sahel, adjurant les habitants, au nom du prophète, de se lever en masse contre les Français.

Mais il est probable qu'il ne sera pas écouté, et que ces tentatives de soulèvement échoueront. On a prétendu que la contre-bande de poudre se faisait ouvertement à Sousse. C'est complètement inexact.

Un convoi de 25 bœufs, parti de Tunis pour Zaghuan, a été arrêté avant-hier par des maraudeurs qui ont blessé un Arabe.

Un autre convoi, qui a pris hier la même direction, a dû revenir à Tunis, la route étant coupée par les insurgés.

Le *Temps* reçoit la dépêche suivante de Tunis, 14 septembre, soir :

« Les gens du Sahel ont déclaré à ceux du Zaghuan qu'ils se chargeraient d'empêcher la colonne française de Sousse d'arriver au Kérouan ; qu'ils mourront jusqu'au dernier homme plutôt que de laisser prendre la ville sainte.

« Les bruits que font courir les indigènes sont alarmants. Ils assurent que la colonne Sabatier est enveloppée. »

Ce fait mérite confirmation.

MOUVEMENTS DE TROUPES.

On télégraphie de Toulon au *Temps* :

« Une grande activité règne dans l'arsenal en vue de grands transports prochains de troupes. La marine nationale sera en mesure de faire face à toutes les éventualités.

« L'escadre, toujours au golfe Juan, a reçu l'ordre d'être prête à partir au premier signal. »

Un détachement de cent trois hommes du 43^e de ligne est parti mercredi matin à neuf heures, de Lille, pour la Tunisie, sous le commandement du sous-lieutenant Thiébaud. Le général de Grivy et le colonel Mathieu ont accompagné le détachement à la gare.

L'émotion est profonde ici ; tous ces hommes appartiennent à la classe 1876.

Mardi soir sont arrivés à Arras les ordres de départ de la 3^e compagnie du 3^e bataillon de régiment de génie et du détachement de cent hommes du 33^e de ligne qui complète le 4^e bataillon de ce régiment, embarqué mardi à Marseille.

Mercredi matin, vers onze heures, musiques en tête, la compagnie de génie et le détachement de la ligne se sont rendus à la gare, escortés par une foule de bourgeois et de camarades qui les ont accompagnés jusque sur le quai d'embarquement et leur ont prodigué nombre d'accoules et de serremments de main.

Les hommes prirent place dans un train déjà en partie occupé par des détachements du 43^e, du 110^e et du 127^e de ligne.

100 hommes de la classe 1876 qui ont reçu l'ordre de partir pour l'Afrique ont quitté Saint-Omer.

Le bruit court qu'on s'attend à l'appel d'un nouveau détachement de 50 hommes.

Il avait déjà été pris, à Béthune, dans chaque compagnie, 30 hommes, pour compléter, à l'effectif de 500 hommes, le 1^{er} bataillon du 73^e de ligne.

Un ordre ministériel vient de prescrire de prendre encore 16 hommes par compagnie pour augmenter l'effectif de ce bataillon, ce qui fait que l'on a dû prendre les hommes de la classe qu'on se proposait de libérer en octobre, plus les volontaires d'un an.

De sorte que, dans le 73^e, il ne reste plus absolument que le cadre.

Le régiment de marche formé de bataillons des 33^e, 43^e et 110^e de ligne, sous les ordres du lieutenant-colonel Frayermouth, du 43^e de ligne, arrivé le 7 à Lyon, et le 9 à Toulon, s'est embarqué dimanche soir pour la Tunisie.

Un deuxième régiment également de marche est

diré de la 1^{re} légion; il se compose de bataillons des 8^e, 73^e et 127^e de ligne; ces troupes sont arrivées samedi à Lyon.
Ces deux régiments formeront la 6^e brigade de renfort complétée par le 1^{er} régiment de Hussards en garnison à Marseille.

M. l'abbé Bysseris, aumônier de l'hôpital civil et militaire de Tarascon, vient d'être désigné pour suivre en Tunisie la 6^e brigade, qui est sur le point de s'embarquer à Toulon.

Etranger.

Le prince Jérôme Napoléon est depuis quelques jours à Constantinople.
On affirme aux Tablettes d'un Spectateur que, de cette capitale, le prince adresserait à son fils Victor une lettre-programme dans laquelle il le chargerait de prendre la direction du parti impérialiste.

La situation en Egypte redeviendrait grave, dit la France.
Les dernières dépêches reçues du Caire annoncent qu'une révolte sérieuse serait sur le point d'éclater dans le Soudan.
Des bandes armées se dirigeraient sur Kartoum.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 septembre.

Le bilan de la Banque est assez favorable, puisqu'il indique une certaine rentrée d'or. Nos rentes sont lourdes néanmoins. On est à 115.82 1/2 sur le 5 0/0. L'amortissable ancien fait 86.60 et le nouveau 85.57 1/2. L'Italien se cote à 89.30. On inscrit 385 sur l'obligation de la Dette unifiée d'Egypte.

L'action de la Banque de France se traite à 6.450.

Le Crédit foncier poursuit son mouvement de progression. On est à 1.670 et 1.675. C'est la force de comptant qui a produit cette reprise. Encore aujourd'hui les ordres d'achat sont entièrement nombreux. Ils se portent aussi sur les obligations communales nouvelles 4 0/0. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est bien tenu. La fermeté des cours sur la Société française financière à 987.50 fait pressentir des cours plus élevés.

Le Crédit de France a une attitude qui répond à toutes nos prévisions. Au milieu de l'indécision générale du marché, il poursuit avec beaucoup de vigueur sa marche ascendante. On cote aujourd'hui 782.50. Les acheteurs qui ont suivi nos conseils gagnent 62 fr. par titre.

La Banque nationale résiste parfaitement à la faiblesse presque générale. Elle est à 700 et au-dessus. On demande sur le marché en Banque le Crédit foncier luxembourgeois à 625. Le gros Camionnage de Paris est à 525 pour ses actions et à 485 pour ses obligations.

Les bons de l'Assurance financière sont l'objet d'achats suivis à leurs cours précédents.
La Banque transatlantique a un marché animé aux environs de 640. On s'attend à la prochaine admission de ces titres à la cote officielle. Le Crédit général français est très-fermé aux cours qu'il a tout récemment acquis. On cote 830. La Banque de Prêts à l'industrie est bien tenue à 625.

Chronique militaire.

Les réservistes et les grandes manœuvres.

Au moment des grandes manœuvres, il n'est pas inutile de rappeler les principales dispositions prises par le ministère de la guerre en ce qui concerne les réservistes.

Pendant toute la durée des manœuvres, les troupes seront, autant que possible, cantonnées. Le ravitaillement sera fait par les convois réglementaires; mais, dans le cas où ce moyen de transport serait insuffisant, il pourra y être suppléé au moyen de voitures attelées, prises à location.

PAIN. — Les troupes, pendant toute la durée des manœuvres, recevront les allocations suivantes: une ration journalière de pain, 750 grammes, ou de pain biscuité, 700 grammes, laquelle sera remplacée, deux fois au mois pendant la durée des manœuvres et aux époques déterminées par les généraux commandants, par une ration de biscuit, 560 grammes.

VIANDE. — Une ration journalière de viande fraîche, qui sera également remplacée deux fois au moins, pendant les manœuvres, par la viande de conserve emportée dans le chargement de l'homme. Cette allocation sera faite uniquement pendant la durée du rassemblement proprement dit; pendant la période de route, aller et retour, elle est remplacée par une indemnité représentative.

SUCRE ET CAFÉ. — Une ration journalière de sucre, 21 grammes, et de café torréfié,

46 grammes, sauf remboursement à faire par la troupe du quart de la valeur de cette ration mixte d'après le tarif des droits perçus.

VIN. — Une ration de vin, qui sera accordée seulement lorsque les généraux le jugeront convenable et une fois au plus par période de cinq jours de manœuvre ou fraction supplémentaire de trois jours au moins.

EAU-DE-VIE. — Une ration d'eau-de-vie sera accordée seulement lorsque les généraux le jugeront convenable et une fois au plus par période de cinq jours de manœuvre ou fraction supplémentaire de trois jours au moins. Une ration d'eau-de-vie sera allouée exclusivement aux troupes appelées à bivouaquer et pour chaque journée de bivouac. Parmi ces troupes il faut comprendre les avant-postes qui passent la nuit au bivouac. On distribuera également du riz et des légumes secs.

OFFICIERS. — Les officiers de troupe et sans troupe pourront recevoir, à titre responsable, des rations de vivres et de chauffage jusqu'à concurrence d'une ration et demie par jour, quel que soit le grade. Le remboursement aura lieu pour la viande fraîche au prix de revient des marchés spéciaux pour les grandes manœuvres. Les officiers de réserve qui prendront part aux grandes manœuvres, conformément aux dispositions réglementaires, auront droit aux rations de fourrage pour les chevaux dont ils seront régulièrement pourvus.

DÉGATS. — Si les opérations occasionnent quelques dégâts dans les propriétés privées, traversées par les troupes, ces dégâts donneront lieu à des indemnités qui seront payées aux propriétaires qui les réclameront. On procédera d'après les prescriptions de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1880.

Enfin, à leur arrivée au dépôt, tous les réservistes qui ont déjà été sous les drapeaux à un titre permettant de les considérer comme exercés, seront répartis entre les bataillons actifs; à condition, toutefois, de ne pas dépasser l'effectif maximum prescrit pour les manœuvres. Les réservistes provenant des hommes à la disposition et ayant accompli une période d'instruction ne seront pas versés dans les bataillons actifs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons qu'un de nos jeunes concitoyens, M. Vincent-Abel Baudesson, de Saint-Lambert-des-Levées, engagé volontaire au 2^e chasseurs d'Afrique, est mort le 4^e septembre à Daya, près de Tlemcen, province d'Oran.

Par décret, en date du 13 septembre, M. Jules Quesnoy de Beaurepaire, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, a été nommé procureur général près la Cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. George Lemaire, qui est nommé conseiller à la Cour de cassation.

Par décret en date du même jour, M. Milon, juge de paix à Candé, a été nommé juge de paix au Lion-d'Angers, en remplacement de M. Boyer, décédé.

Suppléments de pensions militaires

AVIS.

Les dispositions de la loi du 18 août dernier, relative aux anciennes pensions militaires, s'appliquant à plus de cent douze mille parties, l'Administration ne pouvait être en mesure, quels que soient ses efforts, de faire payer à l'échéance du 1^{er} septembre courant, à tous les pensionnaires, les arrérages échus du supplément de pension que la loi précitée leur accorde.

Les veuves d'officiers, pour lesquelles le travail est assez simple, ont seules été admises à toucher ces sommes le 1^{er} septembre dernier, et l'Administration espère que les officiers pourront être payés de leur supplément à partir du 1^{er} octobre prochain (jouissance du 1^{er} janvier dernier).

Mais on ne peut indiquer d'une manière précise l'époque où les sous-officiers, les soldats, les marins et leurs veuves (au nombre de 91,000) seront mis à même de toucher ce supplément, attendu que l'unification complète de leur pensions, aux tarifs de 1879, donne lieu à une révision laborieuse. L'Administration prend, dès à présent,

tous les moyens propres à abréger ce délai. Les réclamations individuelles ne pourraient donc que demeurer sans résultat.

Les vendanges. — Les vendanges sont commencées dans notre département, et s'annoncent sous les plus heureux auspices. A Thouaré, entre autres, on vendange partout les gamays qui sont mûrs à point.
(Journal de Maine-et-Loire.)

Le bureau météorologique du *New-York Herald* annonce qu'une perturbation cyclonique traversant l'Océan arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 15 et le 17, précédée de pluie, accompagnée par de forts vents ou bourrasques du Sud-Est en retour au Nord-Ouest.

Le *Journal de Mamers* (Sarthe) annonce la révocation, depuis le scrutin du 21 août, de 25 receveurs ruralistes, faite du même coup dans le département.

TOURS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Tours, 13 septembre 1881.

» Monsieur le Rédacteur,

» Nous avons une simple demande à vous faire: Réservistes appelés dans un régiment à Tours, notre literie se compose de 2 couvre-pieds en loques et très-sales, d'un sac qui remplace les draps et de quelques kilogrammes de menue paille qui a été refusée pour la litière des chevaux, le tout reposant sur les dalles.

» L'autorité militaire ne pourrait-elle nous permettre de faire apporter une literie quelconque à la caserne, voire même une literie de prisonnier ?

» Que le gouvernement égalitaire qui nous régit nous appelle, nous oblige à quitter femme, enfants, famille, commerce, travail, etc., nous sommes obligés de nous incliner; mais, pour l'amour de Dieu, que le gouvernement Grévy, Gambetta et C^{ie} nous estime au moins à la valeur des chevaux et nous loge comme ces heureuses bêtes, c'est tout ce que nous demandons.

» A qui doit incomber la responsabilité de cette largesse de paille en poussier et de literie ?

» Est-ce pour réaliser des économies nécessaires pour l'entretien des troupes envoyées en Algérie ? »

POITIERS.

Mardi, la vendange a été amenée en plus grande abondance que les jours précédents sur la place du Pilon. Les prix ont été très-discutés. Les marchands cotaient les raisins rouges à 20 fr. les 50 kilog.; mais, en présence de l'indifférence des acheteurs à ce taux très-élevé, les marchands ont réduit leurs prétentions et vendaient à 15 fr. — Le prix de la vendange blanche se débattait entre 10 et 12 fr. les 50 kilog.

Il s'est déjà vendu quelques barriques de vendange à prendre sur ceps, au prix de 50 fr. pour le rouge et 25 fr. pour le raisin blanc, transport et droits d'entrée à la charge de l'acheteur. (Journal de la Vienne.)

RENNES.

Dimanche dernier, la dame X..., demeurant à Rennes, s'est suicidée en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur; la mort a été instantanée. Depuis longtemps cette dame souffrait cruellement.

— Mardi matin, vers onze heures, à Rennes, un prêtre a été saisi au tout, et par sa soutane, en face de la Halle-aux-Toiles; par une femme, Angèle Dubois, veuve Coupard, âgée de 43 ans, domestique à Rennes. Cette femme était dans un état complet d'ivresse. Deux agents de police l'ont arrêtée et déposée au violon. Elle est poursuivie pour ce fait.

Un jeune veuf. — Samedi est mort, à Saint-Brieuc, M^{me} Thoraval, âgée de 84 ans. Il y a six ans, elle convolait en secondes noces avec un jeune homme qu'elle laisse aujourd'hui veuf à l'âge de 31 ans.

Faits divers.

La dernière excentricité américaine. — A South-Atlantic-City, on construit en ce mo-

ment un éléphant de 44 pieds de haut, 85 de long et 22 de large.

Ce monstre sera un... restaurant!
Dans les deux jambes de derrière, qui mesurent 22 pieds de hauteur, sont placés deux escaliers tournants qui conduisent aux salles installées dans le ventre du simili-animal.

Les défenses servent de tuyaux de cheminée pour laisser échapper la fumée et l'odeur des cuisines qui sont établies dans la tête.

Sur le dos, enfin, un vaste palanquin servira de terrasse et de fumoir.

Le prix de ce singulier mammifère, tout en bois, est de 440,000 francs.

BOURSE DE PARIS

DU 15 SEPTEMBRE 1881.

Rente 3 0/0.	85 55
Rente 3 0/0 amortissable.	87 25
3 0/0 amortissable (nouveau).	85 40
Rente 4 1/2.	113 75
Rente 5 0/0.	115 60

UNE DEMOISELLE, munie de son brevet supérieur, désire donner des leçons de français.

S'adresser Grand'Rue, n° 55, à Saumur, tous les jours, de 2 heures à 4 heures, excepté le dimanche.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rosée et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 16 fr.; 4 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODKI, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE
PAR LICITATION,
Et aux enchères publiques.

DR:
A LA FERME
DE LA
GODUCHEAU
Située commune de Maulévrier (arrondissement de Cholet);
2^e PORTION DE LA FERME
DE VILJAMES
Commune de Voullégon (arrondissement de Bressuire).

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, le lundi dix octobre mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-un, et signifié tant à avoués qu'à parties,
Et à la requête de : 1^o M. Marie-Joseph-Ernest Vallet et compagnie, banquiers, demeurant à Vitry-le-Français, au nom et comme cessionnaires des droits de M. Camille Binsse; et M. Camille Binsse, négociant, demeurant à Paris, rue des Petits-Carreaux, n^o 17; 2^o M. Félix Sorel, caissier de banque, demeurant à Saumur, rue de la Comédie, au nom et comme tuteur de son fils mineur, Félix-Marie-Léon Sorel, dûment autorisé à cet effet, par délibération du conseil de famille dudit mineur, du douze décembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12, constitué pour eux;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Camille Frogier, épouse de M. Jules Berthault, juge de paix, demeurant à Bourgueil, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser;

2^o M. Abel Perrot, professeur de français, demeurant à Londres, Manor Street Clapham, n^o 18 et 20.

Au nom et comme administrateur légal de la personne et des biens de sa fille mineure, Marguerite Perrot.

Ayant pour avoué constitué M^e Henry Lecoy, avoué près le tribunal civil de Saumur;

3^o M^{me} Léonie Frogier, épouse de M. Olivier Treuil, ancien négociant, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Châtelleraut.

Ayant pour avoué constitué M^e Vincent Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, Co-licitants;

Et encore en présence de M. Eugène Lancement, propriétaire, demeurant à Saumur.

Agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Félix-Marie-Léon Sorel, sus-nommé;
Il sera, le lundi dix octobre mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} Lot.
1^o La ferme de la Goducheu, située commune de Maulévrier, arrondissement de Cholet, comprenant :

1^o Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme, écurie, sol, cour et jardin; le tout en un seul tenant, en totalité cinquante ares cinquante-quatre centiares environ, numéros 27, 26 et 32 du plan cadastral, joignant au levant la route de Vezius;

2^o L'ouche de la Fontaine, numéro 24, contenant quarante-deux ares quatre-vingt-douze centiares;

3^o Le Petit-Champ et l'ouche du Carrefour, numéros 729 et 730, contenant quatre hectares quatre-vingt-quatorze ares quarante-trois centiares;

4^o L'ouche aux Demeiselles, numéro 724, contenant un hectare onze ares soixante-cinq centiares;

5^o L'ouche du Poirier, numéro 721, contenant quatre-vingt-cinq ares cinquante centiares;

6^o La chaussée de la Porté, numéro 678, contenant un hectare quatre-vingt-dix-sept ares cinquante-quatre centiares;

7^o L'ouche du Plessis, numéro 680, contenant soixante-six ares trente-trois centiares;

8^o L'ouche de la Porté, numéro 681, contenant un hectare quatre-vingt-un ares soixante-sept centiares;

9^o Le Grand-Pâtis, numéro 674, contenant quatre hectares huit ares quatre-vingts centiares;

10^o Le Petit-Pâtis, numéro 673, contenant deux hectares trois ares seize centiares;

11^o La pièce des Epinettes, numéro 671, contenant un hectare soixante-six ares vingt-sept centiares;

12^o La pièce des Epinettes et ouche, numéros 664 et 665, contenant un hectare quatre-vingt-neuf ares cinquante-sept centiares;

13^o La pièce des Maladeries, numéro 669, contenant trois hectares trente-huit ares quatre-vingt-douze centiares;

14^o L'ouche du Grand-Pré, numéro 25, contenant soixante-deux ares;

15^o Le Grand-Pré, numéro 33, contenant deux hectares quatre-vingt-seize ares seize centiares;

16^o Le Grand-Champ-du-Moulin, numéro 34, contenant trois hectares trente-huit ares quatre-vingt-quatorze centiares;

17^o Le Petit-Champ-du-Moulin, numéro 660, contenant deux hectares quinze ares vingt centiares;

18^o Le Pré-de-la-Vallée, numéro 31, contenant trente-cinq ares quinze centiares;

19^o L'ouche de l'Aire, numéro 28, contenant cinquante-neuf ares quatre centiares;

20^o La pièce de la Haute-Folie, numéro 36, contenant vingt-six ares quatre-vingt-trois centiares.

Total de la contenance ci-dessus : trente-cinq hectares soixante-dix ares soixante-deux centiares.

Mise à prix, soixante-cinq mille francs, ci..... 65,000 fr.

2^e Lot.

2^{ent}. — Une portion distraite de la ferme de Viljames, située commune de Voullégon, arrondissement de Bressuire, comprenant les parcelles ci-après :

1^o Le Champ-du-Poirier, numéro 176, contenant trois hectares quatorze ares cinquante-deux centiares;

2^o Le Pré-de-Vilaine, numéro 16, contenant quatre-vingt-seize ares soixante-trois centiares;

3^o Le Champ-de-Vilaine, numéros 175 et 15, contenant deux hectares treize ares quatre-vingt-cinq centiares;

4^o Le premier Pâtis-des-Verguiers, numéro 20, contenant quatre-vingt-quatorze ares cinquante-sept centiares;

5^o Le deuxième Pâtis-des-Verguiers, numéro 10, contenant quatre-vingts ares cinquante-sept centiares;

6^o Le Bas-Maraix, numéro 11, contenant trois hectares vingt-un ares quarante-trois centiares;

7^o Le Maraix-du-Milieu, numéro 12, contenant trois hectares cinquante-quatre ares dix-neuf centiares;

8^o Le Haut-Maraix, numéro 13, contenant trois hectares cinquante ares quarante-six centiares;

9^o Le Champ-de-Laine, partie de 177 et 180, contenant quatre hectares soixante-quinze ares, vingt-cinq centiares.

Total de la contenance, vingt-trois hectares un are quarante-sept centiares.

Mise à prix, vingt-huit mille francs, ci..... 28,000 »

Total des mises à prix, quatre-vingt-treize mille francs, ci..... 93,000 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;

3^o A M^{me} LE RAY et LECOY, avoués co-licitants.

Dressé par l'avoué licencié soussigné.

Saumur, le douze septembre mil huit cent quatre-vingt-un.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (585) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE
PAR ADJUDICATION
EN TROIS LOTS,

En l'étude de M^e LAUMONIER,
Le dimanche 18 septembre 1881,
à midi.

DE MAISON

Dépendances, cour et jardin,

Situés carrefour du Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lèves, à l'angle de la rue du Chapeau et de la levée de Tours.

Cette maison, occupée par M. et M^{me} Michon, marchands, est parfaitement placée pour un établissement de commerce, café, restaurant. On vendrait à l'amiable.

Voir, pour le lotissement, les plans et plans de division.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (534)

Etude de M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN
A LOUER

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER
A ARRETERER OU A VENDRE
UNE MAISON

AVEC JARDIN
Sise à Villebriant,

Propre à tout commerce, occupée autrefois par M. Teshier.

S'adresser à M^{me} veuve CAHOUET, rue du Roi-René, Saumur. (521)

Etude de M^e HOUIS, notaire à Saint-Nicolas, près Redon (Ille-et-Vilaine).

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
En ladite étude, le lundi 3 octobre,
à une heure,

La Propriété
DE LA

CHATAIGNERAIE

Située commune d'Ayessac,
A un kilomètre du bourg, trois kilomètres de la gare.

Elle consiste en : quatre métraires et une borderie, d'une contenance, en terres, près et marais de première qualité, de..... 130 hect.

Et de châtaigneraies et taillis de chêne de divers âges, d'une contenance de..... 80 hect.

Total..... 210 hect.

Le tout d'un revenu de 10,500 francs.

Mise à prix : 250,000 francs.

On adjugera même sur une seule enchère. — Toutes facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e Houis, et, pour visiter, au sieur HAUTOEUR, au bourg d'Ayessac. (583)

A VENDRE
UNE BONNE VIGNE

Située au Vau-Langlais, commune de Bagnaux.

Contenant 27 ares 50 centiares.

On vendra ladite vigne avec sa récolte.

S'adresser à M. TAYEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fouchard.

A VENDRE
UNE MAISON
AVEC GRAND EMPLACEMENT

Situés au Pont-Fouchard, autrefois occupés par M^{me} veuve Besnard.

S'adresser également à M. TAYEAU.

M. PAUL MÉNAGÉ, négociant à Saumur, demande un apprenti.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

EN DETAIL,
Pour le 1^{er} novembre 1881.

PARCELLES
De TERRES, VIGNES et PRÉS

Situés communes de Distré, Arzonnes et Bagnaux;

Contenant en totalité 3 hectares 45 ares 45 centiares.

Appartenant au mineur Louis Lecroquois.

S'adresser à M. Fougère, à Angoulême, commune de Saint-Lambert, qui se trouvera le dimanche 18 septembre, à Distré, chez M. Lecroquois.

A VENDRE

En trois lots,
SUR SOUMISSIONS CADETTES.

1,552 PEUPLIERS

Plantés au long du chemin de fer de Tours à Nantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'ingénieur de la Compagnie d'Orléans (gare de Tours), aux chefs de section et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et Ingrandes-sur-Loire.

Les soumissions devront être adressées, avant le 7 octobre, à M. l'ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

Propriété
DR

GRANGE - COURONNE

A dix minutes de la gare d'Orléans.

Comprenant : maison de maître, pavillon et servitudes, bosquet, grand jardin d'agrément et de produit.

S'adresser à M^e MÉHOUAS, notaire, ou à M. LORRAIN-HUBLOT. (573)

A VENDRE

Quantité de futailles vides, demi-muids, pipes, chantiers on chêne.

S'adresser à M. A. MORICQ, négociant à Saint-Florent, près Saumur.

1 FRANC par AN
103,000 Abonnés
Le Moniteur
DES
Valeurs à Lots
52 NUMÉROS
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs, françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne
Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.
PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

Etude de M^e BOURASSEAU, huissier-audencier à Saumur, substituant M^e MILLION, commissaire-priseur.

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 17 septembre 1881, à une heure de l'après-midi, sur la place de la Bilange, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de dix couples de pigeons voyageurs, race Biset, venant de Belgique.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (587)

AVIS

LES MAGASINS DE LA GLANBUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR.

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

BONNET-GIBAUDAN
Cité Parrey, BORDEAUX
Vins & Liqueurs de Bordeaux
CONSERVES ALIMENTAIRES
des 1^{res} Marquies françaises et anglaises
Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.
On demande des Représentants avec bonnes références.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

PHARMACIE CENTRALE

DE SAUMUR
DROGUERIE, HERBORISTERIE

Ancienne Maison A. PIE fils et ROUL FEIGNOUX

E. D'HUY, Pharmacien,

Successeur,

27, rue de la Tonnelle, 27, SAUMUR.

PROCHAINEMENT, OUVERTURE

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

DE LA
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendrier des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (588)